

**REPUBLICQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DU GARD**  
**COMMUNE AIGUES MORTES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2019/n°7/5.3/21-02/7**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	25

Date de la convocation : 14-02-2019  
Date de l'affichage : 15-02-2019

**OBJET :**

**CREATION D'UN COMITE  
D'INFORMATION ET DE SUIVI DU  
CONTRAT BOURG CENTRE**

**- rapporteur : Le Maire**

**SEANCE DU 21 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le VING ET UN FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

Sabine ROUS à J. SOLEYROL

Guillaume BER à C. BONATO

Alexandra BONNET à Rachida BOUTEILLER

**Absents :** C. BERTINI – A. JACINTO

**Secrétaire de séance :** Véronique BONVICINI

*Mmes NEPOTY et CLAUDEL quittent la séance et ne participent ni au débat, ni au vote*

Dans sa séance du 19 Décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la pré candidature de la commune au contrat Bourg-centre de la Région Occitanie.

Ce contrat cadre vise à soutenir l'investissement public local dans le but de répondre aux enjeux économiques et sociaux des territoires ruraux et périurbains et renforcer l'attractivité des territoires afin de répondre aux attentes des populations en matière de cadre de vie, de logement, d'accès aux services et à l'emploi.

La délibération a pour objet la création d'un comité extra municipal d'information et de suivi du projet Bourg-centre.

La création de ce comité poursuit l'objectif d'associer l'ensemble des composantes du conseil municipal et des membres de la société civiles de la commune avec une participation de citoyens afin de compléter les moyens et compétences. Consultatif et non décisionnel, il participe au travail de réflexion et d'évaluation à chacune des étapes de la procédure contractuelle qui comprend trois phases : le dépôt d'un dossier de pré-candidature, l'analyse conjointe des réflexions de ce dossier et l'élaboration du projet qui se conclura par la rédaction et la signature du contrat Bourg-Centre.

Il est précisé que des personnalités extérieures peuvent être invitées à titre d'expert et que les accès aux services de la mairie se font exclusivement via le président du comité. Chaque membres est soumis individuellement à une obligation de réserve et ne peut en aucun cas communiquer sur les travaux de la commission à l'extérieur sans autorisation du Maire ou du vice-président de la commission. En cas de non-respect de cette obligation, le Conseil municipal pourra décider de son exclusion.

Lors de sa première réunion, le comité établira son règlement intérieur et la fréquence de ses réunions.



**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :**

- La création d'un comité d'information et de suivi du projet bourg-centre,
- D'arrêter sa composition de la manière suivante :
  - M le **Maire président**,
  - Un collège des élus du Conseil Municipal qui comprend :
    - **5 élus** issus de la majorité désignés par la Liste Agir pour Aigues-Mortes : G. TRAUJLET, A. FOUREL, P. VAN DER LINDE, JC CAMPOS, P. DEVILLE
    - **2 élus** issus des oppositions désignés :
      - La liste Tous pour Aigues-Mortes désigne : R. BOUTEILLER
      - La liste Tous pour une droite unie et forte désigne : S. PIGNAN

Un collège des personnalités de la société civile : **3 membres** : M. PECCHIA Roger, Mme BOURRELY Geneviève, M. URBE André

- D'autoriser M le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal**, après débat, et à l'unanimité :

- accepte les propositions.



Le Maire,  
Pierre Maumejean